

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 106-2025

Objet : Interdiction de circulation et de stationnement du 13 août au 2 septembre 2025

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de stationnement à l'intérieur de l'agglomération pendant le festival,

ARRETE

Article 1: La circulation et le stationnement seront interdits

Place Lafayette,

**du mercredi 13 août à partir de 8h00 au mardi 2 septembre 2025 18h00
(sauf véhicules Festival et personnes handicapées).**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 1^{er} août 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

